

Bulletin mensuel : (5 juin 1893)

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **14 (1893)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134590>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN MENSUEL (5 Juin 1893¹).

La Commission des **Services postaux de la Méditerranée** a élaboré un projet de loi relatif aux services **entre la France et l'Algérie**. La durée en sera de dix à quinze années pour permettre à la Compagnie qui sera déclarée adjudicataire de trouver dans cette durée la compensation nécessaire aux dépenses qu'elle fera pour la création de sa flotte et à l'amortissement de son capital. Après avoir entendu les députés des régions intéressées, elle a fixé comme suit les itinéraires qui seront inscrits au nouveau cahier des charges. Les services ont été classés de la façon suivante à l'aller et au retour :

Marseille à Oran, 2 voyages rapides par semaine.

Port-Vendres à Oran, 1 voyage rapide par quinzaine.

Port-Vendres à Oran, 1 voyage avec escale à Carthagène par quinzaine, vitesse ordinaire.

Oran à Tanger, 1 voyage par semaine, vitesse ordinaire.

Marseille à Alger, 4 voyages par semaine, vitesse rapide.

Cette, Port-Vendres, Alger, 1 voyage par semaine, vitesse ordinaire de Cette à Port-Vendres, et rapide de Port-Vendres à Alger.

Marseille à Philippeville, 1 voyage par semaine, vitesse rapide.

Marseille à Philippeville, avec escale à Bougie, 1 voyage par semaine, vitesse ordinaire.

Marseille à Bône, 1 voyage par semaine, vitesse rapide.

Marseille à Bône, avec escale à Ajaccio, 1 voyage par semaine, avec vitesse rapide de Marseille à Ajaccio, et vitesse ordinaire d'Ajaccio à Bône.

Marseille à Tunis, 2 voyages par semaine, vitesse rapide.

Marseille à Tunis, 1 voyage par semaine, avec escale à Bastia, vitesse ordinaire.

Marseille, Bougie, Bône, Nice, Marseille, 1 voyage par semaine, vitesse ordinaire.

Tunis à Tripoli par la côte tunisienne, 2 voyages par semaine, vitesse ordinaire.

Dès le début de la **famine** qui sévit actuellement **en Algérie**, la

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la quatrième page de la couverture.

Presse française s'est employée à éveiller la sympathie de tous en faveur des victimes de la faim, et le Comité de répartition des secours s'est appliqué à venir en aide à tous les affamés sans aucune distinction. En outre, les Pères des Missions d'Afrique ont recueilli dans les orphelinats des Attafs et de St-Charles, fondés en 1867 par Mgr Lavigerie, tous les enfants qui ont pu y trouver place, en évitant autant que possible de donner prise aux critiques adressées à l'œuvre de secours d'il y a 26 ans. « Nous n'avons pas voulu introduire parmi nos orphelins arabes, » écrit l'un d'eux, « des besoins que leur éducation première ne leur a pas créés et que leur condition future ne leur permettrait peut-être pas de contenter plus tard, et, si nous leur apprenons la propreté, nous les laissons vivre à l'arabe, c'est-à-dire que nos enfants marchent pieds nus, couchent sur la natte et mangent à terre. Le soir, on installe dans la vaste salle commune quelques grandes nattes, et chacun s'y étend enveloppé dans une couverture; le matin, chaque enfant prend sa très simple couche et la secoue dehors, on roule les nattes, on balaye soigneusement la salle, et l'on apporte de grands plats de bois que les Arabes appellent *tebsi*, contenant d'abondantes parts de couscous; alors, les marmots, armés de leur cuiller de bois, qui ne les quitte pas, s'accroupissent autour du plat et plongent à qui mieux mieux leur instrument dans ce mets de leur goût. Quand la vaisselle est enlevée, le réfectoire se transforme en salle d'étude, où l'on ne voit ni livres, ni cahiers, ni plumes: la leçon de français et les premiers éléments de la religion se donnent de vive voix, tous répètent en chœur les notions qui leur sont inculquées. Le reste du temps, nos enfants jouent ou travaillent dehors, on leur fait porter des pierres ou du sable dans des couffins pour arranger la cour de leur établissement. »

D'autre part, le Consistoire protestant d'Alger a fait appel à la pitié de ses coréligionnaires de France et de l'étranger pour être mis à même de venir, lui aussi, en aide aux indigènes des régions éprouvées. M. le pasteur Sabatier de Cherchell écrivait, le 4 mai :

« On vient à Cherchell des environs de la vallée du Chélif. Nous avons eu et nous avons encore des tribus presque entières venues des extrémités de la commune mixte de Gouraya. C'est ainsi que la tribu des Zatimas, ramenée cinq fois chez elle par la gendarmerie, est revenue cinq fois à Cherchell, où elle est plus nombreuse que jamais. Avant-hier et hier, j'ai distribué chaque jour un morceau de pain à plus de 500 personnes, aujourd'hui à 570 femmes et enfants et à quelques hommes âgés ou infirmes. Je fais mes distributions aidé de quatre Arabes, pour que les choses aillent plus vite. En une heure ou deux, de 6 à 8 heures

du matin, la distribution est faite. Milles Read et Day, dames missionnaires parmi les indigènes, veulent bien me prêter leur concours. Les femmes reçoivent la sixième partie d'un pain de 40 centimes, et les enfants une demi-galette arabe de 10 centimes, ou un morceau de pain équivalent. C'est bien peu de chose, mais on vient de bien loin pour chercher cela. La plupart de ces pauvres affamés, femmes âgées ou enfants de 6 à 14 ans, viennent à cinq heures du matin pour attendre la distribution . . . Je voudrais pouvoir donner un morceau de pain à ces pauvres gens tant que la famine durera, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois de mai, époque de la moisson des orges. »

L'activité déployée par ceux qui distribuent les secours vaut mieux que les critiques dirigées par certains journaux contre la presse française, ou par tel de leurs correspondants contre les Arabes que l'on présente comme responsables du fléau qui désole l'Algérie. Sous ce rapport les renseignements fournis au *Journal des Débats* par M. le professeur E. Masqueray dans ses intéressantes lettres hebdomadaires, sont de nature à instruire tous ceux que n'aveuglent pas des préventions invétérées. « Aujourd'hui, » écrit-il, « les indigènes de la vallée du Chélif sont dans une grande misère. Les premiers symptômes s'en sont déclarés dès 1890. Une sécheresse, sinon extraordinaire, au moins persistante, les a peu à peu appauvris. En mai 1892, un sirocco violent a anéanti une partie de leurs récoltes. En outre, à deux reprises, le douar des Grib et celui des Hamacha ont été ravagés par les sauterelles. Les Hamacha surtout ont été mangés si bien, qu'ils ont dû être exonérés d'impôts en 1892. La commune devait leur venir en aide, et elle s'est empressée de le faire. Elle leur a distribué d'abord, en 1891, sous forme de prêts de semences, 13,000 fr. de sa caisse de prévoyance; ensuite, elle a emprunté au département 90,000 fr. à 2 1/2 %, et cette somme considérable a encore été affectée à des prêts pareils. Il doivent la rembourser dans deux ans, et il est à penser qu'ils le feront, pour peu qu'ils se relèvent; car ils n'hésitent jamais à se libérer, et ce trait est à citer à leur honneur; mais, à l'heure actuelle, au mois d'avril 1893, la situation est plus mauvaise encore que l'année dernière, et la commune est à bout de forces. Le Crédit foncier lui demande, si elle veut contracter un nouvel emprunt, 5 0/0 et les frais d'amortissement. Elle est sur le point de se ruiner avec eux. Pour bien comprendre quelle charge pèse sur elle, il faut savoir qu'en dehors d'un nombre considérable d'hommes qui vagabondent ou travaillent sur les chantiers, elle a 4,522 misérables, hommes, femmes et enfants inscrits sur ses registres pour recevoir des distributions de nourriture. Il lui faut arracher à l'extrême

détresse et même à la mort environ 5,000 âmes sur 26,000, presque le cinquième de sa population indigène. Or, elle a reçu en tout 18,400 frs., avec cela, elle a organisé plusieurs chantiers sur ses chemins, fait quelques prêts, acheté de l'orge, du pain, surtout de la semoule que l'administrateur distribue une fois par semaine sur trois points, à Djendel, au marché d'Amoura, au marché de Matmata; mais qu'est-ce que cela, je vous prie, en face de 4,522 pauvres dénués de tout, et d'un nombre incertain, mais encore considérable d'indigents de divers degrés? Qu'est cela surtout en face de l'avenir.

Nous rappelons à nos abonnés que le Bureau de Bienfaisance de Genève reçoit les souscriptions, en réponse à l'appel du Consistoire d'Alger en faveur des indigents affamés de la province d'Oran.

A l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères dans la Chambre italienne, le Comte Antonelli, qui, nos lecteurs se le rappellent, a été le négociateur du traité d'Ucciali avec le roi Ménélick, a exprimé le vœu que le budget de la **colonie Erythrée** se suffise à lui-même. Il s'est plaint que, vers l'Ogaden, la ligne de délimitation de la sphère d'influence italienne n'eût pas été bien déterminée; il a signalé certains indices qui prouvent que les relations de l'Italie avec Ménélick et les chefs du Tigré ne sont pas bonnes, et a demandé la publication d'un Livre vert sur les affaires africaines. Enfin il a présenté, en son nom et au nom de plusieurs autres députés, un ordre du jour portant que la Chambre est d'avis que le gouvernement présente un projet de loi rendant définitive la Convention du 12 juillet 1892 entre l'Italie et le sultan de Zanzibar. A quoi M. Brin a répondu qu'il a demandé et obtenu un essai provisoire pour trois ans de cette convention. Il croit que la Chambre peut l'approuver car elle n'a été faite qu'en vue de l'expansion du commerce italien. Il a déclaré que la sécurité ne peut pas être plus grande qu'elle ne l'est actuellement dans la colonie Erythrée. La situation économique s'est améliorée avec le rendement des impôts locaux, qui augmente sans cesse et atteindra avant peu un million. Le gouvernement italien a un grand intérêt à rétablir de bonnes relations avec Ménélick, il est disposé à conduire les négociations dans ce sens, mais il faut que de son côté Ménélick montre de bonnes dispositions. Il a communiqué directement avec les autres puissances, au mépris de l'article 18 du traité d'Ucciali. Les puissances ont répondu à Ménélick qu'elles s'associaient à l'Italie dans l'interprétation de cet article 18. M. Brin a encore parlé de négociations ouvertes avec l'Angleterre pour la rectification des frontières entre les sphères d'influence anglaise et italienne

dans l'Afrique orientale, et exprimé la certitude qu'elles aboutiront à un résultat satisfaisant.

A propos de l'article 18 du traité d'Ucciali, nous croyons devoir rappeler que les réclamations de Ménélick portent sur le fait que tandis que dans le texte original en langue abyssinienne, il était dit : le roi Ménélick *pourra* communiquer avec les puissances par l'intermédiaire du gouvernement italien, la traduction faite par les soins du comte Antonelli portait : le roi Ménélick *devra* communiquer avec les puissances, etc. Les puissances reçurent communication de la traduction italienne, à laquelle elles ne firent point d'observations. Lorsque le roi Ménélick découvrit que sa bonne foi avait été surprise, grâce à la substitution du mot *devra* au mot *pourra*, il en avisa les puissances. Au dire de M. Brin, celles-ci auraient approuvé le procédé du négociateur italien ! La publication d'un Livre vert sur les affaires africaines nous paraît d'une nécessité urgente pour nous en fournir la preuve.

Dans la séance du 15 mai de la Chambre des Lords, le duc de Norfolk a demandé au Secrétaire d'État pour les affaires étrangères à quelle date le Gouvernement pensait recevoir le rapport du capitaine Macdonald sur les affaires de l'**Ou-Ganda**, quel était le but de l'enquête que le marquis de Salisbury l'avait chargé de faire, et si le gouvernement accorderait des facilités pour la publication des documents et correspondances relatifs à cette enquête. Il a fait remarquer que l'impartialité ne devait pas permettre de publier des extraits de ces documents sans que le contexte y fût joint. Après la longue attente dans laquelle ont été tenus les intéressés, — seize mois se sont écoulés depuis les événements du 24 janvier 1892, — il est urgent que l'enquête soit complète, qu'elle entre dans les détails de l'administration de l'Imperial British East African Company et qu'elle soit appuyée de la production de tous les documents propres à faire la lumière sur ces événements. — Le comte de Rosebery a répondu qu'il ne serait pas convenable d'anticiper sur la publication du rapport du capitaine Macdonald par une discussion prématurée sur des événements qui font l'objet de l'enquête. Il ne peut rien dire quant à la date à laquelle ce rapport pourra parvenir au gouvernement. Le marquis de Salisbury a envoyé le capitaine Macdonald dans l'Ou-Ganda il y a une année. Les instructions qui lui furent expédiées se croisèrent avec lui, et il revint à la côte sans les avoir reçues. Le gouvernement actuel crut bon de renouveler ces instructions par télégramme et de lui donner l'ordre de retourner dans l'Ou-Ganda. Il repartit, mais dès lors aucune nouvelle n'est parvenue de lui si ce n'est

celle de son heureuse arrivée dans l'Ou-Ganda. Quant au but de l'enquête dont est chargé le capitaine Macdonald, il est indiqué dans une dépêche de lord Salisbury du 24 juin 1892. Le gouvernement actuel a jugé bon de n'y rien ajouter ni d'en rien retrancher. Enfin, en ce qui concerne la publication des documents, lord Rosebery a déclaré que le gouvernement n'en a pas d'autres que ceux qu'il a publiés. Le duc de Norfolk ayant posé une question relative aux documents qui sont entre les mains de l'Imperial British East African Company, lord Rosebery a répondu qu'il n'a aucune autorité pour obliger la Compagnie à produire ses documents ». La Charte de la Compagnie n'a-t-elle pas placé celle-ci sous la surveillance du sous-Secrétaire d'État, et cette surveillance n'implique-t-elle pas pour celui-ci le droit et le devoir d'être informé de tous les détails de l'administration ?

Nous croyons devoir faire remarquer que la dépêche de lord Salisbury du 24 juin 1892, à laquelle en a appelé lord Rosebery, est extrêmement sommaire et ne fournit pas précisément une réponse à la question du duc de Norfolk. En effet, le premier ministre télégraphiait à M. Portal : « Le gouvernement de S. M. a décidé qu'il sera bon d'avoir un rapport impartial sur les troubles de l'Ou-Ganda. A cet effet, on propose d'employer le capitaine Macdonald. On fait des arrangements avec l'Imperial British East African Company pour expédier, aux frais du gouvernement, un messenger spécial qui précédera la caravane conduite par Martin. Vous prépareriez une lettre à Macdonald lui donnant l'ordre de rédiger un rapport à l'usage du gouvernement, obtenu de sources autorisées et expliquant les causes du conflit et l'action des officiers britanniques. Si le capitaine Macdonald avait déjà été dans l'Ou-Ganda et avait obtenu assez de renseignements, il ne serait pas nécessaire qu'il y retournât; si non, il devra s'y rendre pour remplir la mission sus-indiquée. Vous expédieriez votre lettre par un messenger spécial, et en ferez partir un duplicata par la caravane. »

A l'occasion de **l'importation des armes et des munitions perfectionnées** anglaises en Afrique sous le ministère du marquis de Salisbury qui les vendait aux Compagnies à Charte, nous exprimions l'espoir que l'importation ne se produirait plus sous le gouvernement actuel. Aussi avons-nous été douloureusement surpris de voir annoncer par le *Madagascar*, de **Tananarive**, l'arrivée dans ce pays de protectorat français de la livraison d'armes suivante :

Trente-six pièces de canons de campagne, de fabrication anglaise, viennent d'être débarquées à Vatomandry par un vapeur anglais, pour le gouverne-

ment malgache, ainsi qu'une grande quantité de fusils et de munitions de guerre, dont trois mille six cents obus, soit la centaine réglementaire pour chaque pièce. En outre, des milliers de fusils d'un modèle perfectionné et un nombre considérable de caisses de cartouches, également de provenance anglaise, ont été débarqués ces derniers temps à Tamatave, toujours par des vapeurs anglais et pour le compte du premier ministre hova. Des témoins l'ont constaté *de visu* et la colonie étrangère commerciale s'en émeut à juste titre.

La tension voulue que Rainilaiarivony provoque entre le palais d'Argent et la Résidence générale est une preuve que les Hovas se préparent à faire la guerre. Le premier ministre veut-il et cherche-t-il une rupture qui lui permette de tenter un effort suprême pour s'affranchir du protectorat français ? Un prochain avenir nous l'apprendra. Nous nous étonnons seulement que le premier ministre malgache obtienne si facilement des armes et des munitions anglaises qui nous paraissent ne pouvoir provenir de fabrication privée, ou ne pouvoir sortir de la Grande-Bretagne à l'insu des autorités anglaises. Celles-ci fermeraient-elles les yeux sur des préparatifs de guerre du ministère hova contre l'autorité du protectorat ?

Une députation de représentants des négociants de Londres, Liverpool, Manchester et Glasgow s'est adressée au Directeur de la **Direct Africa Telegraph Company** pour réclamer contre les taxes excessives imposées à la transmission des dépêches. Le tarif élevé de la Compagnie place ces négociants dans une position inférieure à celle des marchands Français, Portugais et autres. Ils ont exprimé aussi le désir que la ligne fût prolongée de Bonny au Vieux-Calabar. Après avoir consulté ses collègues, le président de la Compagnie a répondu que, quoique celle-ci reçût du gouvernement britannique une subvention de 19,000 £ et que le protectorat des Rivières de l'huile lui eût offert une autre subvention à la condition que la ligne fût prolongée, elle ne pouvait pas accéder aux vœux de la députation, à moins qu'un nouveau subside ne lui fût accordé.

La *Gazette de Londres*, organe officiel du gouvernement britannique, annonce qu'en suite d'un arrangement conclu avec l'Allemagne, la portion du protectorat des districts du Niger placée sous l'administration d'un commissaire et d'un consul général formera désormais un protectorat distinct, appelé **protectorat des côtes du Niger** et cessera d'être désigné sous le nom de protectorat des Rivières d'huile.

D'autre part une pétition a été présentée à lord Rosebery, par la chambre

de Commerce de Liverpool, contre la **Royal Niger Company**. Cette pétition énonce un certain nombre de griefs. Elle se plaint de ce qu'une Compagnie se soit arrogé un monopole commercial de fait dans des pays qui ont été découverts et délivrés du commerce des esclaves grâce aux efforts de la nation entière. Les droits d'exportation, les impôts perçus par la Royal Niger mettent en effet dans un état d'infériorité manifeste tout autre commerce que le sien dans les régions qu'elle détient. Les pétitionnaires concluent en demandant qu'un Commissaire de la Couronne soit placé comme résident dans le territoire de la Compagnie, que ce territoire soit diminué d'un certain nombre de districts, et surtout que les droits d'exportation cessent d'être perçus.

A ce propos le correspondant du *Temps* écrit de Liverpool : J'ai des raisons de croire que nous en sommes à la première étape d'une politique qui consistera à établir nettement le protectorat britannique sur toute l'étendue des territoires placés provisoirement sous l'influence de la Royal Niger Company. Celle-ci a réussi à provoquer toutes les haines, les négociants ont juré sa perte, les Chambres de Commerce, celle de Liverpool à leur tête, ont réussi à se concilier les faveurs de Sir Claude Macdonald, le Commissaire britannique et Consul général des territoires des Rivières de l'huile. Tôt ou tard nous assisterons à la décadence de la puissante Royal Niger Company.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

Le 17 mai au matin, les sauterelles ont été signalées aux environs d'Alger. Quelques vols ont passés sur les hauteurs de la ville, mais sans y séjourner. Des mesures énergiques sont prises pour prévenir la destruction des récoltes, l'invasion des acridiens paraissant devoir être générale en Algérie, surtout dans les départements d'Alger et d'Oran.

Quinze cents indigènes venus de tous les points de l'Algérie, pour se rendre en pèlerinage à la Mecque ont été retenus par une décision du gouverneur général suspendant, à partir du 18 mai, la délivrance de passeports. En présence du mécontentement causé par cette mesure, le gouverneur a rapporté l'interdiction, et décidé que les bateaux qui transporteront les pèlerins ne seront pas tenus de faire escale à Yambo. Les compagnies de navigation demeurent seules responsables envers les pèlerins des retards qui pourraient les empêcher d'accomplir leur pèlerinage.

Le Dr Letourneau a signalé à la Société d'anthropologie l'analogie de certaines inscriptions des pierres de Carnac et de Locmariaque avec les inscriptions étrusques, celtibériennes, coptes, égyptiennes, phéniciennes et touareg. Les signes relevés auraient une origine commune et cette origine serait africaine. On serait, d'après

l'éminent archéologue, en présence d'un alphabet en voie de formation antérieur aux plus anciens alphabets connus.

M. Graillot, membre de l'École française de Rome, assisté de M. Gsell, ancien membre de la même École, a commencé une exploration archéologique dans la contrée qui est au nord d'Aïn-Zana, en Algérie.

D'après une dépêche de Tripoli, du 1^{er} mai, les Touareg et la tribu des Ouled-Solyman se sont livrés bataille en un point situé à mi-chemin sur la route de Kaouar au Bornou. Le fils du chef de la tribu des Ouled-Solyman et 51 Touareg ont été tués et un grand nombre ont été blessés. Le commerce des caravanes entre Tripoli, le Bornou et le Fezzan est considérablement entravé en raison des conflits entre tribus.

Un *Blue-Book* sur les affaires d'Égypte étant présenté chaque année au Parlement anglais, M. François Deloncle déposera aux Chambres françaises une motion invitant le gouvernement de la république à distribuer annuellement aux députés un rapport du ministre de France au Caire sur la situation de l'Égypte, sur le fonctionnement de la réforme judiciaire, sur la gestion de la commission internationale de la dette, et enfin sur le développement des œuvres françaises en Égypte, écoles, hôpitaux, etc.

Une dépêche du Caire au *Daily News* porte que six Égyptiens, qui étaient à Karthoum au moment où Gordon Pacha fut tué, sont arrivés au Caire. Ils assurent que tout est tranquille à Omdurman.

D'autre part on annonce qu'un nouveau mahdi a apparu dans le Kordofan. Il se prétend le seul successeur authentique du Prophète. On dit qu'il marche sur Omdurman pour combattre le khalife Abdullah, qui depuis 1886 dirige le mouvement mahdiste. Il serait en relations avec l'ordre des Senoussi. Déjà en 1888, un mahdi avait apparu dans le Darfour, et avait menacé de détruire la puissance d'Abdullah, mais il fut mis en déroute près de El-Facher par les troupes du Prophète.

Dans la dernière séance du Victoria Institute à Londres, M. W. St. C. Boscawen a fait une communication sur ses explorations dans le voisinage de Tel el Amarna et de la ville construite par Amenophis IV, dont le père Amenophis III ayant contracté plusieurs mariages asiatiques, introduisit l'influence de l'Asie à la cour et dans la vie des Égyptiens.

Le Khédivé a présidé, à Mansourah, à la cérémonie d'inauguration du nouveau pont métallique de chemin de fer, construit sur le bras du Nil appelé bras de Damiette, et qui sert à relier entre eux les réseaux des deux rives du Delta.

M. Chefneux, concessionnaire de l'exploitation du lac Assal, s'est rendu auprès du roi d'Abyssinie pour assurer le succès de son entreprise. Après cela, il est revenu sur les lieux et s'est mis en mesure d'exploiter le sel du lac.

L'agence Dalziel suisse annonce que d'après un bruit courant à Port-Saïd, l'expédition italienne conduite par M. Berranti a été massacrée à Berbera.

Quatre caravanes ont récemment accompli sans difficultés le trajet de Kassala à Massaouah.

Les travaux du chemin de fer de Fou-Sambara ont été commencés au mois de février à Tanga. La ligne aura 90 kilomètres : on pense que la première section de 42 kilomètres jusqu'à Mouhesa, sera terminée dans deux ans.

Il s'est formé, pour la culture du café dans l'Ou-Sambara, une Compagnie, au capital de 250,000 mares, qui a pris à son service des planteurs des îles de l'archipel de la Sonde.

Le *Times* du 3 mai a publié un télégramme de Mengo, dans l'Ou-Ganda, du 10 février, portant que le capitaine Williams et le major Smith avaient attaqué les indigènes des îles Ouvouma, pour des méfaits dont la nature n'est pas indiquée. Avec l'aide du canon Maxim, ils n'ont pas eu de peine à les mettre en déroute.

Voici quelle était, au mois de décembre, la situation des pays voisins de l'Ou-Ganda : M. Grant était établi dans l'Ou-Soga (placé en mai 1892 sous le protectorat britannique par le capitaine Williams); il a fixé le taux de l'impôt à payer par les indigènes; la moitié de cet impôt est réservée à la Compagnie, qui compte en tirer 1,000 £ en 1893. M. Grant exerce aussi le protectorat sur le Kavirondo; une expédition a été dirigée vers Save, au nord du mont Elgon, en vue d'y créer une station commerciale. M. Stokes, négociant irlandais, était à Kavalli (lac Albert-Nyanza); il a promis de payer à la Compagnie un dixième de la valeur de l'ivoire qu'il recueillera; 378 Soudanais et 63 Zanzibarites occupaient les forts voisins du lac Albert-Edouard, dans le Torou et l'Ou-Nyoro méridional.

D'après des dépêches de Chiroma, sur le Chiré, les indigènes du Nyassaland se sont soulevés et ont attaqué les stations anglaises; Fort-Johnston, au sud du lac serait bloqué, et le commissaire anglais H.-H. Johnston serait coupé de toutes communications avec le sud. Plusieurs engagements ont eu lieu, dans lesquels le capitaine Johnson a été tué et deux Anglais grièvement blessés; Blantyre paraît menacé et un soulèvement général sur le Chiré est à craindre.

La *Kreuzzeitung* annonce que le Département colonial allemand a décidé de prendre possession de la station que le major von Wissmann a fondée dans la baie de Roumwira, au nord du Nyassa, et du vapeur qu'il y a transporté pour la Société anti-esclavagiste allemande. Cette prise de possession sera exécutée avant la fin de juillet par le lieutenant Prince. Le gouvernement impérial remplacera désormais le comité anti-esclavagiste dont les fonds sont épuisés, en tout ce qui concerne la lutte contre les traitants dans la région du Nyassa.

L'agence Dalziel annonce que soixante-quinze nouveaux milles du chemin de fer de Beïra ont été construits et qu'une bonne route a été tracée du point terminus jusqu'à Manica. On pense que le chemin de fer sera ouvert en juillet.

La Transcontinental Telegraph African Company, fondée par M. Cecil Rhodes, vient de tenir sa première assemblée générale. Son capital actuel est de fr. 3,500,000, somme jugée suffisante pour construire la ligne entre Fort-Salisbury et l'Ou-Ganda. La première section ira de Fort-Salisbury à Zomba dans le Nyassaland.

Le *Standard* annonce la formation d'une nouvelle société, la Willoughby Ma-Shonaland Company, destinée à acheter et à exploiter des concessions minières dans le Ma-Shonaland. Elle a été constituée au capital de 530,000 £ en actions d'une livre.

La *British South Africa Company* va faire commencer incessamment les travaux du chemin de fer qui continuera la ligne de Vrybourg à Mafeking jusqu'à Fort-

Salisbury. Elle recevra, en conséquence, à titre de concession, de la colonie du Be-Chuanaland, 20,000 kmc.

M. Krüger, qui vient d'être réélu président de la République sud-africaine, a fait connaître à sir Henri Loch, gouverneur de la colonie du Cap, qu'il dénonçait pour le 8 août prochain l'accord relatif au Souaziland, passé entre les gouvernements du Transvaal et du Cap.

A l'ouverture du Volksraad de l'État libre d'Orange, le Président a exprimé l'avis que l'union douanière actuelle doit prendre fin, et qu'il y a lieu de convoquer une Conférence de représentants des États du Sud de l'Afrique, en vue d'établir une nouvelle union dans laquelle seraient compris tous les États.

Un nouveau ministère a été formé pour la Colonie du Cap par M. Cecil Rhodes qui y a fait rentrer Sir J. Gordon-Sprigg, dont le ministère avait été renversé le 17 juin 1890 par le Parlement effrayé des dépenses que devait entraîner l'exécution des grands travaux publics projetés. La composition du nouveau cabinet semble indiquer une tendance vers une politique d'extension.

Un télégramme du consulat allemand du Cap annonce que, d'après un rapport du capitaine von François, chef des troupes allemandes de l'Afrique méridionale-occidentale, la localité de Kornkranz, station du chef indigène Hendrik Witbooy, dans le Damaraland, a été prise d'assaut le 12 avril. D'après les détails fournis par le *Times*, sur 80 morts qu'ont eus les Hottentots, il y avait 70 femmes et plusieurs enfants. Le but de l'expédition était de punir Witbooy pour avoir inquiété les tribus de Héréros placées sous la protection de l'Allemagne.

A propos d'une interpellation de l'Amiral Field dans le Parlement, sur les tristes conditions de l'île de St-Hélène, M. Sydney Buxton a reconnu que tous les efforts faits depuis vingt ans pour développer les ressources naturelles de l'île n'ont pas abouti. Le seul remède à cet état de choses sera probablement l'émigration. En 1891 déjà l'Amirauté a fait transporter au Cap 75 personnes, et le secrétaire d'État traite avec elle pour prendre encore une mesure analogue.

Un comité de dames s'est formé à Bruxelles sous le patronage de S. A. R. la princesse Clémentine, en vue de créer au Congo des écoles ménagères. Les jeunes Congolais étant élevés et civilisés dans les écoles des missionnaires, il importait que les jeunes filles fussent initiées aux détails complexes de la tenue du ménage.

Il vient de se fonder à Paris, sous le nom de Compagnie française de l'Afrique centrale, une société au capital de 300,000 fr., représenté par 600 titres de 500 fr., qui a pour objet toutes affaires d'importation et d'exportation dans l'Afrique et plus particulièrement dans la zone soumise à l'influence française.

Le *Deutsches Kolonialblatt* a publié le traité conclu par M. d'Alvensleben, commandant du cercle de Victoria au Cameroun, avec Kouba, chef de Buça, qui, le 4 février, a reconnu le protectorat allemand, a promis bon accueil aux blancs, et s'est engagé à favoriser le commerce et à fournir des guerriers aux autorités du Cameroun.

Le colonel Lambinet, commandant au Benin, a annoncé que le bureau des postes et télégraphes de Grand-Popo sera ouvert au trafic international à partir du 20 mai.

L'organisation de la colonie française du Bénin, conséquence de la guerre du Dahomey, comporte l'envoi d'un certain nombre de missions ayant pour objet de nouer des relations commerciales avec les populations indigènes. Une de ces missions sera confiée à M. E. Viard, auquel on doit déjà d'intéressants voyages dans le bassin du Bénoué, dans le pays d'Abeokouta et des Egbas.

M. Alby, administrateur des Colonies a été désigné pour une mission au Fouta-Djallon, afin de donner aux Almamys les conseils et les directions rendus nécessaires par le développement des relations commerciales de la France avec la Guinée. M. Alby s'est déjà mis en route par la voie qui mène directement à Timbo; utilisée par les caravanes, elle n'a pas jusqu'ici été parcourue par les Européens.

Les Anglais ont l'intention d'établir un nouveau comptoir près du cap Juby. Un des membres de l'expédition chargée de chercher un endroit favorable à l'établissement projeté, s'est noyé près de la côte.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

M. Ch. Allen, secrétaire de la British and Foreign Antislavery Society, a transmis au *Daily News* des renseignements relativement à la capture par le *Philomel*, steamer de S. M. britannique, d'un navire arabe portant pavillon français et emmenant des esclaves du port de **Zanzibar**. L'enquête faite par le consul de France permit d'établir que l'embarcation était destinée au golfe Persique et appartenait à des Arabes y résidant. Une écoutille ayant été ouverte, on s'aperçut qu'elle couvrait une chambre secrète de quelques pieds carrés. Dès qu'on l'ouvrit une cinquantaine d'esclaves, garçons et filles étendirent leurs mains et leurs bras, suppliant qu'on leur donnât de l'eau, de la nourriture et de l'air, car la ventilation n'y était pas possible. Vraisemblablement on ne les avait enfermés dans cet étroit espace que jusqu'à ce que le navire eût atteint la haute mer. Mais même alors, et la barque n'eût-elle pas été capturée, un grand nombre de ces esclaves auraient succombé à leurs terribles privations. Il est très satisfaisant de dire, ajoute M. Allen, que dans ce cas toutes les dispositions de l'Acte de Bruxelles ont été loyalement exécutées par la France. Sur la foi des plus hautes autorités, on peut admettre que pour un esclave capturé et libéré, il y en a vingt au moins qui sont emmenés en contrebande. Deux cents esclaves ayant été capturés en un mois; il est facile de calculer qu'il y en a eu environ 4,000 qui ont été exportés de Zanzibar et des ports voisins, ce qui, pour une année, fournit un chiffre de 40,000 à 50,000 enlevés à l'Afrique. Si, à ce chiffre, l'on ajoute le nombre de ceux qui succombent dans les chasses que font les esclavagistes pour se procurer des captifs, la somme totale s'élève à un